

Conditions Générales de Vente Formation (applicables au 15 décembre 2019)
Objectif CRPE

Article 1. Dispositions générales

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services (ci-après dénommées « CGV »), constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre la **SARL Objectif CRPE dont le siège social est situé 5 bis rue Auguste Comte 75006 Paris** (ci-après dénommée « **Objectif CRPE** ») et ses clients (ci-après dénommés « l'Elève ») dans le cadre de la vente de prestations de services.

1.2 Les présentes CGV sont complétées, uniquement pour les formations prodiguées exclusivement à distance, par les Conditions Particulières de Vente (ci-après dénommées « CPV ») annexées aux présentes. Pour ces formations, en cas de disposition contradictoire entre les CGV et les CPV, ce sont les CPV qui priment.

1.3 Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec **Objectif CRPE** impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve de l'Elève aux CGV ci-après exposées. Le fait qu'**Objectif CRPE** ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

1.4 Les CGV sont mises à disposition de l'Elève sur le site internet **Objectif CRPE** www.objectif-crpe.fr (ci-après dénommé « Le Site Internet ») et peuvent également lui être communiquées sur simple demande.

1.5 Objectif CRPE se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande à l'Elève.

Article 2. Nature de la prestation

Objectif CRPE est un organisme privé de préparation au concours qui a vocation à dispenser des cours de préparation au **concours de recrutement des professeurs des écoles** par le biais d'une préparation aux épreuves à **distance et en live**. L'ensemble des programmes de formation est décrit sur le site internet d'**Objectif CRPE** et sur les supports pédagogiques remis à l'Elève. Ceux-ci sont par nature évolutifs en fonction des besoins pédagogiques et ne tiennent pas lieu de documents contractuels.

Article 3. Inscription

3.1 Pour passer commande, l'Elève, après avoir rempli ses données d'identification et son panier virtuel en indiquant les formations qui l'intéressent, clique ensuite sur le bouton « Valider ». Avant de cliquer de nouveau sur le bouton « valider », l'Elève a la possibilité de vérifier le détail de son inscription et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

3.2 Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, l'Elève doit valider son inscription sur le Site Internet. Un courrier électronique accusant réception de la commande et de son paiement le cas échéant est envoyé par **Objectif CRPE** dans les meilleurs délais.

3.3 La confirmation de l'inscription en ligne sur le Site Internet vaut acceptation des CGV – et le cas échéant des CPV – et conclusion d'un contrat de vente entre **Objectif CRPE** et l'Elève. Ledit contrat prend effet 48 heures après sa conclusion et reste valable jusqu'à la fin des épreuves du Concours préparé par l'Elève dans le cadre de la formation qu'il a choisie. L'accès aux cours est disponible jusqu'aux épreuves écrites pour les cours de français et mathématiques et jusqu'aux épreuves orales pour les cours sur les matières orales.

3.4 L'inscription ne sera validée qu'après acceptation du paiement Carte Bleue par la banque ou réception par **Objectif CRPE** de l'intégralité du montant de la préparation choisie.

3.5 A défaut de réception du règlement complet des frais de formation 48 heures avant le début du premier cours auquel l'Elève entend participer, **Objectif CRPE** se réserve le droit de ne pas donner à l'Elève l'accès au(x) cours.

3.6 Les mineurs doivent impérativement avoir l'accord de leurs parents ou de tout autre représentant légal pour souscrire une formation **Objectif CRPE**. Le fait pour un mineur de valider son inscription sur le site et de payer la formation implique qu'il dispose de cette autorisation parentale.

3.7 L'archivage des contrats, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article 1360 du code civil. Ces documents peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

Article 4. Délai de rétractation et garanties de remboursement en cas d'annulation

4.1. Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, l'Elève dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

4.2 Le contrat est considéré comme conclu à réception du premier paiement des frais d'inscription par **Objectif CRPE**.

4.3 Pour exercer son droit de rétractation, l'Elève doit informer **Objectif CRPE** de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18 une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. La demande de rétractation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception de la notification détermine la date de résiliation de la formation.

4.4 Toute rétractation notifiée dans le délai de 14 jours donnera lieu à un remboursement par **Objectif CRPE** de tous les paiements reçus, au plus tard quatorze jours à compter du jour où il sera informé de la décision de rétractation.

4.5 Le droit de rétractation ne peut être exercé pour la formation dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation après demande de l'Elève et renoncement express à son droit de rétractation.

4.6 Passé le délai visé à l'article 4.1, un remboursement au prorata des cours restants à effectuer est appliqué en cas d'annulation dans les trois mois suivant sa date de commande. Une retenue de 180 euros de frais de dossier sera appliquée. C'est la date de réception du courrier recommandé qui fait foi dans le mode de calcul au prorata.

4.7 Au-delà des 3 mois après l'inscription, aucun remboursement n'est possible, à l'exception des cas de force majeure entraînant l'impossibilité pour l'élève de suivre la préparation pendant toute la période prévue.

4.8 La force majeure pourra être convoquée dans les cas suivants :

- Décès de l'élève
- Décès ascendants ou descendants du 1er degré et conjoints
- Maladie longue ou hospitalisation de l'élève ou de son enfant

La présentation d'un justificatif en cas de force majeure est obligatoire.

Notre préparation étant compatible avec une activité professionnelle, le fait de trouver un travail après un période d'inactivité ne pourra constituer un cas de force majeure.

4.9 Au-delà des 3 mois après l'inscription et lorsque le cas de force majeure est convoqué et justifié, un remboursement au prorata des cours restants à effectuer est appliqué. L'élève sera cependant exonéré des frais de dossier. C'est la date de réception du courrier recommandé qui fait foi dans le mode de calcul au prorata.

4.10 La non-présentation au premier cours ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Article 5. Prix et modalités de paiement

5.1. Les prix des services sont ceux qui sont proposés et détaillés sur le site internet d'**Objectif CRPE**. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 261-4 4° du Code général des impôts). L'ensemble des prix inclut des frais de dossier à hauteur de 180 euros.

5.2. Un paiement en plusieurs échéances est possible par chèques. Le nombre de mensualités doit correspondre au nombre de mois qui sépare l'inscription de la fin de la formation. Dans ce cas, l'intégralité du paiement doit être reçue par **Objectif CRPE** en une seule fois le jour de l'inscription définitive et le dernier encaissement ne pourra avoir lieu après la date de publication des résultats

du concours. Les chèques sont encaissés mensuellement par **Objectif CRPE** sauf accord contraire exprès entre l'Elève et **Objectif CRPE**.

5.3. Dans le cas d'un règlement par carte bancaire, un paiement en 3 fois maximum est possible.

5.4. Remises sur la préparation : dans le cadre de la politique d'Égalité des Chances d'Objectif CRPE, une réduction sur l'ensemble des prestations peut être proposée à l'Elève. Pour que ce dernier en bénéficie, il lui faut remplir un dossier, téléchargeable sur le Site Internet, puis l'envoyer en remplissant le formulaire dédié sur le site d'Objectif CRPE, accompagné des justificatifs demandés. Cette demande doit se faire avant son inscription sur le Site Internet.

5.5. Dans le cas d'un financement par le Compte Personnel de Formation de l'Élève (CPF), l'organisme financeur s'engage à régler le montant de la préparation à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les factures sont payables à 30 jours, date de facture.

5.6 Dans le cas d'un financement via un plan de formation entreprise, un acompte de 30% est demandé avant la date d'entrée en formation, à la signature du devis. L'action de formation ne peut démarrer qu'à la réception de cet acompte. Le solde est dû à la fin de la formation. Les factures sont payables à 30 jours, date de facture.

5.7 En cas de financement externe (OPCA, ou autre organisme financeur), il appartient à l'Élève de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme financeur dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée à l'Élève. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à Objectif CRPE avant le démarrage de la formation, la totalité des frais de formation est facturée à l'Élève au premier jour de la formation. En cas de non-règlement par l'organisme financeur de l'Élève, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

5.8 Dans le cas d'une inscription à la préparation dernière ligne droite, l'élève souscrit automatiquement à l'option double chance. Il pourra en cas d'échec au CRPE, demander le report de sa formation sur la préparation annuelle au CRPE de l'année suivante. Ce droit au report pourra être accordé à l'élève non admis au CRPE de l'année de préparation ; uniquement sur présentation d'une attestation de passage au concours et d'un relevé de notes. La demande de report pourra se faire jusqu'au 30 septembre inclus. Passé ce délai aucun report de formation sur la préparation annuelle au titre de l'option « double chance » ne pourra être pris en compte. Le montant investi dans la préparation dernière ligne droite sera alors soustrait au montant de la préparation annuelle au CRPE (prix public, hors remises éventuelles). S'il souhaite s'inscrire à la préparation annuelle, l'élève devra alors régler la différence. L'option double chance n'est pas cumulable avec le financement externe.

Article 6. Retard ou défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, **Objectif CRPE** se réserve le droit de ne pas donner l'accès aux cours souscrits, de ne pas corriger ses copies, de supprimer ses accès à l'espace de travail en ligne et d'interrompre sa préparation.

Article 7. Annulation d'une épreuve ou d'un concours

Dans l'hypothèse où une épreuve ou un concours faisant l'objet d'une préparation au sein d'**Objectif CRPE** venait à être annulé(e) ou modifié(e) postérieurement à la date d'inscription de l'Elève, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8. Protection des données à caractère personnel

11.1 Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par le groupe Cartesia Education et ses partenaires pour la gestion des commandes, prospects et suivi du contrat.

11.2 Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserve des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès du responsable de traitement, la société Cartesia Education dont le siège social est situé au 5 bis rue Auguste Comte.

11.3 L'utilisateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Article 9. Propriété intellectuelle

12.1 Objectif CRPE reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessible sur sa plateforme internet.

12.2 Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 12.1 est interdite et donnera lieu à l'exclusion immédiate et définitive de l'Elève, sans remboursement, et à des poursuites judiciaires.

12.3 L'Elève autorise le transfert de propriété de sa copie corrigée à **Objectif CRPE** sous réserve de son anonymisation préalable. La correction a donc pour effet d'opérer un transfert de propriété de la copie au profit d'**Objectif CRPE**, qui pourra ainsi en disposer librement. **Objectif CRPE** pourra ainsi publier le contenu de la copie corrigée, peu importe la nature du support de publication.

Article 10. Règlement intérieur

Tout Elève inscrit déclare avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur figurant sur son espace en ligne.

Article 11. Droit applicable et tribunaux compétents

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur est MEDIATION-NET. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mediation-net-consommation.com - ou par courrier MEDIATION-NET - 34, rue des Épinettes - 75017 PARIS

Les présentes CGV sont régies par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV sera de la compétence des tribunaux choisis par l'Elève.

Article 12. Eligibilité – Inscription au(x) concours

15.1 L'Elève doit vérifier avant de s'inscrire à une préparation auprès d'**Objectif CRPE** qu'il est bien éligible au concours qu'il souhaite préparer avec **Objectif CRPE** en se rapprochant du service des concours auxquels il souhaite être candidat. **Objectif CRPE** ne pourra être tenu responsable dans le cas où l'Elève inscrit à l'une de ses préparations ne pourrait pas présenter les concours qu'il prépare avec **Objectif CRPE** pour cause d'inéligibilité. L'Elève qui s'apercevrait après avoir commencé une préparation avec **Objectif CRPE** qu'il n'est pas éligible à un concours ne pourrait exiger aucun remboursement.

15.2 Chaque candidat doit valider l'ensemble des obligations demandées par le concours auquel il est candidat. **Objectif CRPE** ne pourra être tenu responsable dans le cas où l'Elève inscrit à l'une de ses préparations et admis aux concours ne pourrait intégrer la ou les écoles pour cause de non-validation des obligations requises.

15.3 L'Elève doit lui-même s'inscrire au(x) concours au(x)quel(s) il souhaite être candidat, **Objectif CRPE**, organisme privé de préparation au concours, n'étant pas en charge de l'inscription administrative et pédagogique des candidats qu'il prépare. **Objectif CRPE** ne pourra être tenu responsable dans le cas où l'Elève ayant suivi l'une de ses préparations ne s'inscrirait pas au(x) concours au(x)quel(s) il souhaite être candidat.

Annexe. Formulaire-type de rétractation

A l'attention d'**Objectif CRPE 5 bis rue Auguste Comte, 75006 Paris**

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la formation ci-dessous :

Commandée le : <compléter date>

Nom de l'Elève : <compléter nom>

Adresse de l'Elève : <compléter adresse>

Signature de l'Elève : <signer>

Date : <compléter date de la notification de la rétractation>

Conditions Particulières de Vente Formation à distance (applicables au 15 mai 2019)
Applicables uniquement en cas de contrat conclu pour une formation prodiguée à distance par l'Elève

Article 1. Dispositions générales

1.1 Les présentes Conditions Particulières de Vente de prestations de services et ses annexes (ci-après dénommées « CPV »), constituent, avec les CGV, l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre la SARL **Objectif CRPE** dont le siège social est **situé 5 bis rue Auguste Comte** (ci-après dénommée « Objectif CRPE ») et ses clients (ci-après dénommés « l'Elève ») dans le cadre de la vente de prestations de services.

1.2 Les CPV complètent les Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») acceptées par l'Elève et forment ensemble le contrat conclu entre **Objectif CRPE** et l'Elève (ci-après le « Contrat »).

1.3 Les CPV prévalent sur les CGV, de sorte qu'en cas de disposition contradictoire, ce sont les dispositions des présentes CPV qui sont applicables à la relation contractuelle entre **Objectif CRPE** et l'Elève.

1.4 Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec **Objectif CRPE** impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve de l'Elève aux CPV ci-après exposées. Le fait qu'**Objectif CRPE** ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2. Nature de la prestation

Objectif CRPE est un organisme privé de préparation qui a vocation à dispenser des cours de préparation au **concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)** par le biais d'une préparation à distance.

Article 3. Inscription

3.1 Pour passer commande, l'Elève, après avoir rempli ses données d'identification et avoir sélectionné la ou les formation(s) qui l'intéresse(nt), clique ensuite sur le bouton « Valider ». Avant de cliquer de nouveau sur le bouton « valider », l'Elève a la possibilité de vérifier le détail de son inscription et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

3.2 Une fois l'inscription confirmée par l'Elève, un courrier électronique accusant réception de la commande lui est envoyé par **Objectif CRPE** dans les meilleurs délais.

3.3 Le Contrat, comprenant les CGV et les présentes CPV et leurs annexes, est ensuite adressé à l'Elève par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en deux exemplaires, signés par **Objectif CRPE**.

3.4 L'Elève dispose d'un délai de réflexion et doit attendre un délai de sept jours après sa réception avant de signer le Contrat.

3.5 Le Contrat est renvoyé signé par l'Elève et le cas échéant par son représentant légal, par lettre recommandée, accompagné du paiement de la première échéance du prix, selon les modalités fixées à l'article 4 ci-dessous.

3.6 L'inscription ne sera validée qu'après acceptation du paiement Carte Bleue par la banque ou à réception par **Objectif CRPE** de l'intégralité du montant par chèque(s) de la préparation choisie, dans les modalités fixées à l'article 4 ci-dessous.

3.7 A défaut de réception du règlement des frais de formation 48 heures avant le début du premier cours, **Objectif CRPE** se réserve le droit de ne pas donner à l'Elève l'accès au(x) cours.

Article 4. Prix

4.1 Les prix des services sont ceux qui sont proposés et détaillés sur le site internet d'**Objectif CRPE**. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 261-4 4° du Code général des impôts).

4.2 Une somme de 30% du montant du Contrat doit être payée, par carte bancaire ou par chèque, dès la signature du Contrat.

4.3 Les versements subséquents ont lieu dans les conditions fixées ci-après. Pendant une période de trois mois à compter de la date de la conclusion du Contrat, ces versements ne peuvent aboutir à constituer une provision supérieure à 30% du montant total du Contrat.

Article 5. Résiliation

5.1. Le contrat peut être résilié par l'Elève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre la formation.

L'Elève ou son représentant légal notifie la résiliation, en en précisant les motifs, à **Objectif CRPE**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La résiliation prend effet huit jours après la date de la réception de cette lettre.

Cette résiliation ne donne lieu au versement d'aucune indemnité de la part de l'Elève ou de son représentant légal et donnera lieu au remboursement du prix des prestations de services au prorata des cours restant à effectuer après la résiliation.

Resteront dues à **Objectif CRPE** les sommes correspondant à la contrepartie des services effectivement rendus à la date d'effet de la résiliation, à proportion du temps couru depuis la date d'entrée en vigueur du Contrat.

5.2 Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut-être unilatéralement résilié par l'Elève ou son représentant légal sans être tenu de la motiver, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à **Objectif CRPE**.

La résiliation prend effet à la date de réception de cette lettre moyennant une indemnité dont le montant est de 30% du prix du contrat, les sommes déjà versées pouvant être retenues à due concurrence.

Resteront dues à **Objectif CRPE** les sommes correspondant à la contrepartie des services effectivement rendus à la date d'effet de la résiliation, à proportion du temps couru depuis la date d'entrée en vigueur du Contrat.

Article 6. Formations proposées et conditions d'enseignement à distance

Lorsqu'il valide son inscription en ligne, l'Elève choisit parmi l'une des formules proposées par **Objectif CRPE** reproduites dans le plan d'étude annexé aux présentes CPV.

Article 7. Niveau de connaissances préalables nécessaires

Les conditions de diplôme requises par le concours sont incluses dans le plan d'études annexé aux présentes CPV. Si l'Elève n'a pas le diplôme requis, il déclare avoir vérifié auprès du service des examens et concours de son académie qu'il a acquis une équivalence lui permettant de se présenter au concours.

Article 8. Service d'assistance pédagogique personnalisé

Le service d'assistance pédagogique est assuré par l'équipe d'Objectif CRPE. Les élèves peuvent le solliciter pour des questions personnelles, administratives et techniques par téléphone (01 82 28 74 27) et/ou par mail à contact@objectif-crpe.fr. Ce type de demande est traité dans un délai de deux jours ouvrés.

Toutes les questions d'ordre pédagogique sont transmises aux intervenants pédagogiques par l'équipe d'Objectif CRPE qui sert d'intermédiaire entre les élèves et les intervenants. Les questions peuvent être posées directement par mail ou via l'espace vidéo qui accueillent tous les cours. Un encart est réservé aux questions. Le délai de réponse est de 7 jours ouvrés.

Article 9. Directives de travail

Les directives des enseignants sont transmises soit par un mail de la part de contact@objectif-crpe.fr aux élèves concernés, soit directement transmis par le professeur lors des cours en live (accessibles en replay 24h/24). Les directives transmises pendant les cours sont intégrées à la description du cours pour plus de lisibilité.

L'Elève a accès à ses concours blancs via « l'espace devoirs » où il retrouve ses corrections pendant l'intégralité de sa formation.

Article 10. Travaux à effectuer et corrections

Les travaux à effectuer varient selon la formule choisie. Voici le détail par matière des travaux à disposition :

10.1 Les concours blancs

Un concours blanc est un sujet type concours élaboré par nos professeurs. Il est soumis à l'Elève via son « espace-devoirs ». Nous leur indiquons des dates conseillées de rendu. Ces dates conseillées, si elles sont respectées, permettent d'avoir leur correction de copie individuelle avant le séminaire de correction dispensé par le professeur référent de la matière.

Les corrections des concours blancs sont accessibles dans un délai de 10 jours à partir de la date de rendu de l'élève et ce jusqu'à la fin de la formation de l'élève. Les élèves ont la possibilité de rendre leurs copies, quel que soit le devoir, jusqu'à 20 jours avant la date de la 1^{ère} épreuve d'admissibilité du concours afin de bénéficier d'une correction avant les épreuves écrites.

10.2 Les oraux blancs

Ces simulations orales ont lieu par Skype avec des membres du jury de l'épreuve au CRPE officiel. Elles concernent les épreuves d'EPS, de connaissance du système éducatif et de mise en situation professionnelle. Les élèves bénéficient d'un retour écrit des examinateurs après leurs simulations.

10.3 L'accompagnement individuel à la rédaction du dossier de mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle inclut un accompagnement personnalisé dont la forme varie selon la formule choisie.

- Phase 1 : rédaction du dossier.
- Phase 2 : préparation de l'oral

Article 11. Plan d'études annexé aux CPV

Un document de présentation des formations proposées par **Objectif CRPE** est annexé aux CPV et est considéré comme partie intégrante du contrat conclu entre **Objectif CRPE** et l'Elève.

Annexe. Article L444-8 du Code de l'éducation

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L444-8 du code de l'éducation, il est reproduit les dispositions dudit article : « **A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception.**

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence.

Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études.

Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence. »

Fait à Paris, le

Pour Objectif CRPE	L'Elève (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)	Représentant légal si Elève mineur
--------------------	---	------------------------------------



Annexe 1/2 – Plan d'étude

Table des matières

1. FORMATIONS PROPOSÉES PAR OBJECTIF CRPE.....	11
Préparation annuelle	11
Préparation « Nouvelle chance ».....	13
Préparation accélérée.....	13
Préparation dernière ligne droite	13
Préparation anticipée	13
Certification	14
Périodicité.....	14
2. NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES	15
3. LES ATTENDUS ET OBJECTIFS	15
1. NIVEAU DE LA FORMATION	16
2. DURÉE MOYENNE DE LA FORMATION.....	16
3. LA FORMATION PRÉPARE AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES	16

1. FORMATIONS PROPOSÉES PAR OBJECTIF CRPE

Préparation annuelle

LES COURS :

- **Mathématiques**

Les cours de mathématiques rassemblent une remise à niveau qui reprend les bases du programme de 3ème et 10 modules de cours du tronc commun qui consistent en des approfondissements de ces éléments et la mise à niveau sur un autre volet : la didactique.

Chaque cours est composé d'une vidéo en live (accessible en replay jusqu'à la fin des épreuves), d'un polycopié de cours avec des exercices corrigés et éventuellement d'autres ressources annexes : tutoriel vidéo, fiches synthétiques, sites webs etc. Les contenus sont des contenus exclusifs Objectif CRPE et ont été produits sous la direction du professeur référent : Louis Houël avec l'aide de plusieurs rédacteurs de mathématiques. Des exercices issus des annales du concours pourront aussi être proposés. Ils seront alors indiqués.

Remise à niveau : modules de cours vidéos, exercices d'application, tutoriels vidéos.

Tronc commun : modules de cours (Live + replay) : programme de troisième, didactique (méthodologie et connaissances)

- **Français**

Les cours de français rassemblent une remise à niveau concentrée sur les notions essentielles de grammaire à connaître pour le concours et 10 modules de cours du tronc commun qui consistent en des approfondissements de ces éléments, l'acquisition de la méthodologie de l'analyse de textes et la découverte et maîtrise de la didactique en français.

Chaque cours est composé d'une vidéo en live (accessible en replay jusqu'à la fin des épreuves), d'un polycopié de cours avec des exercices corrigés et éventuellement d'autres ressources annexes : tutoriel vidéo, fiches synthétiques, sites webs etc.

Les contenus sont des contenus exclusifs Objectif CRPE et ont été produits sous la direction du professeur référent : Benjamin Charignon avec l'aide de plusieurs rédacteurs de français. Des exercices issus des annales du concours pourront aussi être proposés. Ils seront alors indiqués.

Remise à niveau : modules de cours vidéos, exercices d'application, tutoriels vidéos.

Tronc commun : modules de cours (Live + replay) : méthodologie de l'analyse, attendus de grammaire, didactique (méthodologie et connaissances)

- **Education Physique et Sportive (EPS)**

Les cours d'EPS sont concentrés autour de modules de cours. Ces cours traitent des quatre champs d'apprentissage dans les 3 cycles du concours.

Chaque cours est composé d'une vidéo en live (accessible en replay jusqu'à la fin des épreuves) dans lequel un sujet sera traité. Les ressources annexes sont constituées de fiches sur une ou plusieurs APSAS, de fiches de méthodologie, de lectures d'approfondissements et éventuellement de sujets corrigés.

Les contenus sont des contenus exclusifs Objectif CRPE et ont été produits sous la direction du professeur référent : Hervé Sultan avec l'aide de plusieurs rédacteurs en EPS. Les sujets sont des sujets originaux ou des sujets issus de la liste des sujets de Nice disponibles publiquement. Leur provenance est indiquée sur le sujet.

Modules de cours (Live + replay) : traitement de toutes les APSA (activités physiques et sportives ou créatives) et correction de sujets type

Analyse en live d'une prestation orale

- **Connaissance du Système Educatif (CSE)**

Les cours de CSE sont concentrés autour de modules de cours. Ces cours alternent entre conférence magistrale et traitement de dossier type autour des grandes thématiques du concours.

Chaque cours est composé d'une vidéo en live (accessible en replay jusqu'à la fin des épreuves) dans lequel un sujet sera traité. Les ressources annexes sont constituées du dossier type traité, de vidéos tutoriels sur des concepts clefs et de lectures complémentaires.

Les contenus sont des contenus exclusifs Objectif CRPE et ont été produits sous la direction du professeur référent : Patrick Ghrenassia avec l'aide de plusieurs rédacteurs en CSE. Les sujets sont des sujets originaux ou des sujets issus de la liste des sujets de Nice disponibles publiquement. Leur provenance est indiquée sur le sujet.

Modules de cours (Live + replay) : Programme, attendus de l'épreuve et traitement de dossiers en live Analyse en live d'une prestation orale

- **Mise en situation professionnelle (MESP)**

Les cours de MESP sont des cours de méthodologie sur toutes les étapes de la rédaction du dossier et le passage de l'écrit à l'oral. Ils sont accompagnés de ressources pratiques : carnets de suivi de la rédaction du dossier, grilles de lectures des programmes et supports pdf du cours.

Modules de cours (Live + replay) : méthodologie étape par étape de la rédaction du dossier et du passage de l'écrit à l'oral Analyse en live d'une prestation orale

LES ENTRAÎNEMENTS INDIVIDUELS

- **Mathématiques**

Les concours blancs sont des sujets originaux réalisés par des rédacteurs de mathématiques d'après les questions tombées dans tous les sujets du CRPE. Ils sont transmis via notre espace devoirs en ligne, l'étudiant a ensuite un délai conseillé pour le rendre. Il peut le faire jusqu'à 10 jours avant les épreuves écrites (pour permettre une correction en temps et en heure). Chaque concours blanc est corrigé individuellement en vidéo. L'étudiant reçoit aussi un corrigé collectif et participe à un séminaire de correction en live par le professeur référent.

- **Français**

Les concours blancs sont des sujets originaux réalisés par des rédacteurs de français d'après les questions tombées dans tous les sujets du CRPE. Ils sont transmis via notre espace devoirs en ligne, l'étudiant a ensuite un délai conseillé pour le rendre. Il peut le faire jusqu'à 10 jours avant les épreuves écrites (pour permettre une correction en temps et en heure). Chaque concours blanc est corrigé individuellement en vidéo. L'étudiant reçoit aussi un corrigé collectif et participe à un séminaire de correction en live par le professeur référent.

- **Education Physique et Sportive**

Simulations individuelles par Skype avec un membre du jury de l'épreuve au CRPE officiel sur des sujets originaux type concours : simulation orale puis retour en live et écrit de l'examineur. L'élève reçoit ses sujets 72h avant son créneau d'oral et doit les préparer 3h avant sa date de passage. Les sujets sont des sujets originaux créés par nos rédacteurs d'EPS. Il reçoit un sujet adapté à son Académie de passage.

- **Connaissance du Système Educatif**

Simulations individuelles par Skype avec un membre du jury de l'épreuve au CRPE officiel sur des sujets originaux type concours : simulation orale puis retour en live et écrit de l'examineur. L'élève reçoit ses sujets 72h avant son créneau d'oral et doit les préparer 3h avant sa date de passage. Les sujets sont des sujets originaux créés par nos rédacteurs de CSE.

- **Mise en situation professionnelle**

- Suivi personnalisé par un tuteur membre du jury de l'épreuve lors du CRPE pour la rédaction du dossier. L'élève est mis en relation avec un tuteur qui a été membre de jury au CRPE et qui est compétent sur son domaine. Le tuteur l'accompagne selon un planning défini au préalable par Objectif CRPE.

Le tutorat diffère selon si l'étudiant a déjà un dossier prêt.

S'il a un dossier prêt : le tutorat se concentrera sur la consolidation du dossier et la préparation du passage à l'oral S'il doit commencer un dossier : le tutorat suivra les étapes établies dans la maquette de cours collectifs.

- Simulation individuelle par Skype avec un membre du jury de l'épreuve au CRPE officiel : simulation orale puis retour en live et écrit de l'examineur

Préparation « Nouvelle chance »

Cette préparation s'adresse aux candidats du concours qui n'ont pas eu les épreuves d'admissibilité.

Elle reprend les mêmes éléments que la préparation annuelle auxquelles s'ajoutent les corrections de leur copie du CRPE en vidéo. L'élève doit demander ses copies à son Académie avant de les transmettre sur l'espace devoirs d'Objectif CRPE pour qu'elles soient corrigées.

Préparation accélérée

Cette préparation s'adresse aux candidats qui arrivent en cours d'année pour préparer le CRPE.

Elle reprend les mêmes éléments que la préparation annuelle en intégrant un concours blanc en moins en français et un concours blanc en moins en mathématiques ; une simulation orale en moins en CSE, une simulation orale en moins en EPS

Préparation dernière ligne droite

Cette préparation s'adresse aux candidats qui arrivent en fin d'année pour préparer le CRPE.

Elle reprend les mêmes éléments que la préparation annuelle en intégrant deux concours blancs en moins en français et deux concours blancs en moins en mathématiques ; une simulation orale en moins en CSE, une simulation orale en moins en EPS.

Option double chance :

Cette option est valable pour les candidats non admis à l'édition du CRPE préparée avec Objectif CRPE, inscrits dans le cadre de la préparation dernière ligne droite.

Elle permet aux candidats de se réinscrire à une préparation annuelle l'année suivant l'échec du concours.

Les sommes engagées pour la préparation dernière ligne droite seront soustraites au montant de la préparation annuelle de l'année suivante (prix public, hors remises commerciales). Les candidats inscrits dans le cadre de la préparation dernière ligne droite option double chance bénéficient ainsi d'un avoir pour se réengager dans la préparation annuelle de la prochaine édition du concours. Cette option n'est pas compatible avec un financement externe de sa préparation.

Préparation anticipée

Cette préparation s'adresse aux étudiants souhaitant commencer leur préparation au concours de l'année n+1 qui suit leur date d'inscription chez Objectif CRPE.

La préparation est découpée en deux cycles :

L'année 1, de l'inscription à début juillet : révision des bases du programme des épreuves d'admissibilité. Cours introductifs.

L'année 2, de septembre aux épreuves du CRPE : approfondissement des bases vues en cycle 1 et entraînement aux épreuves orales et écrites.

Les mois de juillet et août sont consacrés à la finalisation du dossier et aux révisions des notions de remise à niveau. Tous les cours sont en direct sur internet et sont ensuite disponibles en replay 24h/24, 7j/7.

Cycle 1 de l'inscription à début juillet

- **Remises à niveau en mathématiques et français** (cours dans chaque matière, des exercices pour s'entraîner dans tous les thèmes)
- **Introductions et début des cours pour chacune des matières:** cours en live en français, mathématiques, connaissance du système éducatif et EPS
- **Accompagnement collectif pour la rédaction du dossier de mise en situation professionnelle :** cours en live sur la méthodologie du dossier.
- **Accompagnement personnalisé sur la rédaction du dossier** par un tuteur membre du jury de l'épreuve au CRPE officiel
- **Premiers entraînements aux épreuves écrites :** concours blancs dans chaque matière avec corrections individuelles de

vos copies (en PDF ou en vidéo) et séminaires de corrections collectifs en live pour chaque épreuve.

Objectif pédagogique : appréhender le concours par la maîtrise de la méthodologie, remises à niveau pour les matières écrites, se débarrasser du dossier de mise en situation professionnelle avant septembre.

Cycle 2 de septembre aux épreuves du CRPE

Tous nos cours sont en direct sur internet et sont ensuite disponibles en replay 24h/24, 7j/7.

Français - cours en live : didactique, méthodologie de l'épreuve et maîtrise de la langue

Mathématiques - cours en live : didactique et balayage de tout le programme de 3ème

EPS - cours en live : traitement de toutes les APSA et correction de sujets type

CSE : (connaissance du système éducatif) 20h de cours en live : balayage du programme et traitement de dossiers

Entraînements aux épreuves écrites : concours blancs dans chaque matière écrite, corrections individuelles de vos copies (en PDF ou en vidéo) et séminaires collectifs de corrections en live

Entraînements aux épreuves orales : simulations individuelles dans chaque épreuve par un membre du jury de l'épreuve au CRPE officiel

Simulation de l'épreuve de mise en situation professionnelle qui aura lieu en avril-mai

Simulations de l'épreuve d'entretien sur dossier. La première a lieu en février-mars, la seconde en avril-mai.

Certification

Objectif CRPE est associé à **Le Robert** pour permettre à ses élèves de valider une certification en langue française en complément de la préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles.

Toutes les préparations d'Objectif CRPE peuvent être couplées avec cette certification. Elles sont éligibles au Compte Personnel de Formation. Le code de cette certification est le suivant : 237126.

Compétences évaluées dans la Certification Le Robert



- Bloc d'évaluation n° 1 - Orthographe et grammaire
 - Compétence 1. Orthographe et genre des mots
« Identifier le genre des noms et écrire correctement les mots : singulier et pluriel, masculin et féminin. »
 - Compétence 2. Homophones
« Différencier et écrire correctement les homophones lexicaux et grammaticaux. »
 - Compétence 3. Conjugaison
« Conjuguer correctement les verbes en respectant les temps et les modes de la conjugaison. »
 - Compétence 4. Accord du nom et de l'adjectif
« Accorder correctement les éléments du groupe nominal. »
 - Compétence 5. Accord sujet-verbe
« Accorder correctement un verbe avec son sujet. »
 - Compétence 6. Accord du participe passé
« Accorder correctement un participe passé. »
- Bloc d'évaluation n° 2 – Vocabulaire et expression
 - Compétence 7. Vocabulaire
 - Compétence 8. Registre de langue
 - Compétence 9. Expression

Périodicité

Remises à niveau : les modules de remise à niveau sont accessibles aux élèves dès l'inscription au sein notre organisme. L'élève peut y accéder en replay sur son espace vidéo pendant toute l'année de préparation jusqu'aux épreuves du concours.

Cours en Live : les cours en Live (toutes matières confondues) démarrent à partir du mois de septembre de l'année précédant le

concours, à raison de 2 modules de cours par semaine. L'élève peut y accéder sur son espace vidéo en replay pendant toute l'année de préparation jusqu'aux épreuves du concours.

Concours blancs : l'élève a accès à ses concours blancs via son espace devoirs où il retrouve ses corrections pendant l'intégralité de la formation.

Les corrections des concours blancs sont accessibles dans un délai de 10 jours à partir de la date de rendu de l'élève. Les élèves ont la possibilité de rendre leurs copies, quel que soit le devoir, jusque 10 jours avant la date de la première épreuve de l'examen, afin de bénéficier d'une correction avant l'examen

2. NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES

Conformément aux conditions d'éligibilité au concours, la préparation Objectif CRPE est accessible qu'importe le niveau d'étude et s'adresse aux étudiants de tout niveau répondant aux conditions d'éligibilité du concours du CRPE. Les modalités d'inscription se trouvent sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr. L'élève doit vérifier avant de s'inscrire à une préparation auprès d'Objectif CRPE qu'il est bien éligible au concours qu'il souhaite préparer avec Objectif CRPE en se rapprochant du service des concours auxquels il souhaite être candidat

3. LES ATTENDUS ET OBJECTIFS

- Connaissance exhaustive du système éducatif et de ses enjeux
- Maîtrise des programmes du socle commun (cycles 1, 2 et 3) de l'Education Nationale
- Développement de la communication orale
- Capacité à se mettre en situation professionnelle en tant que professeur des écoles
- Maîtrise des connaissances des programmes de 3ème en mathématiques et en français
- Apprentissage des méthodes en didactique en mathématiques et en français
- Développement de séances à faire en classe dans le cadre d'une séquence à travers la rédaction d'un dossier sur un domaine, un sujet et un niveau choisis
- Connaissance nécessaire en vue du concours en éducation physique et sportive
- Capacité à passer les différentes épreuves du concours du CRPE grâce à des entraînements (concours blancs et oraux blancs)

1. NIVEAU DE LA FORMATION

La formation Objectif CRPE ne délivre pas de diplôme. Toutefois, elle prépare à un concours de niveau M1.

2. DURÉE MOYENNE DE LA FORMATION

La formule anticipée représente 180 heures de formation. La formule annuelle représente 160 heures de formation. La formule accélérée représente 135 heures de formation, la formule dernière ligne droite représente 120 heures de formation. Ces heures sont étalées sur toute la durée de la formation à raison d'une moyenne de 4h par semaine.

3. LA FORMATION PRÉPARE AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Pour enseigner à l'école primaire (école maternelle et école élémentaire), il faut avoir réussi le concours de recrutement du CRPE. Il s'agit d'un concours académique. Les concours sont organisés en fin de première année de master.

Une fois reçus au concours, les lauréats sont nommés professeurs des écoles stagiaires et affectés dans un des départements de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Pendant une année scolaire, ils suivent une formation en alternance rémunérée dans le cadre de leur deuxième année de master MEEF, rythmée par un stage à mi-temps devant élèves dans une école et par des cours dispensés en ESPE. Ils bénéficient tout au long de leur formation en alternance d'un dispositif d'accompagnement.

Le professeur des écoles travaille auprès d'enfants âgés de 2 à 11 ans. Enseignant du premier degré, il exerce en école primaire, allant de la première année de maternelle à la dernière année de l'école élémentaire (CM2).

Professionnel de la pédagogie, le professeur des écoles apprend aux élèves à lire, à écrire, à compter, mais son rôle ne se limite pas à cela. Il engage les élèves dans la construction de leurs parcours éducatif et scolaire. En ayant à cœur de créer un rapport positif à la classe et à l'apprentissage, il permet aux élèves de s'approprier les savoirs fondamentaux et éveille chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure.



Annexe 2/2 – Règlement intérieur

Règlement intérieur (applicable au 15 décembre 2019)

Objectif CRPE

Article 1. Dispositions générales

1. Le présent règlement intérieur constitue l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre la SARL Objectif CRPE enregistrée comme organisme de formation sous le numéro 11755712375 et dont le siège social est situé 5 bis rue Auguste Comte 75006 Paris (ci-après dénommée « Objectif CRPE ») et ses clients (ci-après dénommés « élèves ») dans le cadre de la vente de prestations de services.

Conformément aux articles L. 920-50-1 et suivants et R. 922-1 et suivants du code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière de sécurité ainsi que les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Sont concernés par l'application du présent règlement, l'ensemble des élèves inscrits à une formation dispensée par Objectif CRPE pour toute la durée de la formation suivie.

1.2 Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Article 2. Comportement général

1.1 Chaque élève s'engage à respecter les conditions générales de délivrance des formations, ainsi que l'ensemble des règles liées à l'utilisation des différents services d'Objectif CRPE (espace vidéo, espace devoir, tutorat, oraux blancs etc.) définies dans les conditions générales d'utilisation d'Objectif CRPE.

Il est notamment formellement interdit aux élèves :

- de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis par Objectif CRPE,
- de céder à titre gratuit ou payant ses identifiants d'accès à un tiers,
- de diffuser au public les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées,
- d'avoir un comportement irrespectueux à l'égard de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'Objectif CRPE quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, chat, etc.).

1.2 Les publications et les commentaires sont nombreux sur les groupes Facebook reliés à la préparation. Les commentaires haineux ou intolérants seront systématiquement supprimés.

Par ailleurs, il est interdit de diffuser du contenu pédagogique qui n'appartient pas à Objectif CRPE sur ce groupe : certains documents pourraient contenir des erreurs.

Avant de publier une information sur les médias sociaux, vous êtes invités à vérifier que vous respectez les principales règles de droit :

- le droit de la personnalité : droit à l'image, diffamation, vie privée
- le droit de propriété littéraire et artistique : droits d'auteur, droits voisins, droits de propriété industrielle

Avant de publier un contenu qui n'est pas le vôtre, demandez toujours l'autorisation à son auteur.

Si vous avez le moindre doute, consultez le site internet Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Article 3 : Garanties et responsabilités

Votre formation à distance contient de nombreux supports pédagogiques au format vidéo. Il s'agit des cours en live, mais également de vidéos thématiques pré-enregistrées ou encore, de vos corrections de copies en vidéo. Ces supports nécessitent par conséquent que votre matériel et connexion internet puissent recevoir convenablement nos outils vidéo.

Voilà pourquoi nous nous permettons de vous donner ici des recommandations d'équipements et d'installation internet afin de pouvoir suivre cette formation dans des conditions idéales.

Débit internet :

Qualité de la vidéo		Bande passante nécessaire	Notre avis
Définition Standard	240p	500 kbps	Fortement déconseillée
	360p	1 Mbps	Déconseillée
	720p	3 Mbps	Minimum confortable
Haute Définition	1080p	7 Mbps	Idéal
	2K	12 Mbps	Equipement quasi professionnel
	4k et plus	22 Mbps	Equipement professionnel

Vous pouvez vous-même sélectionner changer la qualité de la réception de la vidéo si celle-ci n'est pas nette. Pour cela, cliquez sur le petit rouage en bas à droite de la vidéo puis sélectionnez la résolution souhaitée.

Pour les lives :





Pour les RAN et vidéos-corrections :





Si cela ne fonctionne toujours pas en dégradant progressivement la résolution, il se peut que votre bande passante internet et/ou votre ordinateur ne soient pas assez puissants pour regarder convenablement nos vidéos.

Navigateurs internet :

Voici les navigateurs internet optimaux ainsi que leurs versions recommandées pour pouvoir suivre convenablement les cours :

- Chrome 30 ou plus
- Firefox 27 ou plus
- Microsoft Edge
- Safari 9 ou plus

Systèmes d'exploitation :

Au niveau des systèmes d'exploitation de vos ordinateurs, voici le minimum requis :

- Windows 7 ou plus sur PC
- Mac OS X 10.7 Lion (2011) pour suivre les lives sur Mac
- Mac OS 10.12 Sierra (2016) pour visualiser vos corrections vidéo sur Mac
- Ubuntu 10 ou plus sur Linux.

Conseils généraux :

Enfin gardez bien en tête que la visualisation de vidéos est une activité qui demande de la puissance à votre ordinateur. A cet effet, voici quelques bonnes pratiques à mettre en œuvre lorsque vous souhaitez regarder le contenu de la formation Objectif CRPE :

- Redémarrer votre ordinateur avant le visionnage
- Fermer toutes les applications qui se lancent automatiquement au démarrage (Skype, Spotify, logiciels de téléchargement, messageries en ligne...)
- N'avoir qu'une fenêtre de navigateur ouverte avec un seul et unique onglet : votre espace vidéos. Donc bien penser à fermer les autres sites qui s'actualisent automatiquement (Facebook, boîte mail, Youtube...).
- Si le son semble faible, faire un essai avec des écouteurs ou un casque audio (surtout si vous êtes sur un ordinateur fixe).
- S'assurer que les autres membres du foyer n'ont pas une activité gourmande en connexion internet (jeux vidéo en ligne, téléchargements, streaming)

- Si vous visualiser le cours sur un ordinateur portable, pensez à le mettre en charge (ou à désactiver le mode « Economie d'énergie »)
- Nettoyer votre ordinateur régulièrement en supprimant les applications et fichiers inutiles."

Objectif CRPE ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement ou de toute détérioration du matériel du client.

En aucun cas Objectif CRPE ne saurait être tenu comme responsable dans l'hypothèse où les prestations proposées s'avèreraient incompatibles avec certains équipements et/ou fonctionnalités du matériel informatique de l'élève.

Pour la préparation aux épreuves orales (EPS, CSE, Tutorat dossier Pro), une simulation d'oral est prévue à distance. Pour une bonne utilisation, la solution Microsoft Skype (<https://www.skype.com/>) est recommandée.

En conséquence également, il incombe à l'élève de protéger son matériel informatique ou autre notamment contre toute forme d'intrusion et/ou de contamination par des virus. Objectif CRPE ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de ce fait.

L'identification de l'élève sur le site se fait par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe.

Il appartient aux élèves de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Article 4 : Sanctions

1.1 Tout manquement au respect du présent règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions énoncées ci-après par ordre croissant d'importance :

- Non-délivrance de l'attestation d'assiduité
- suspension temporaire de la formation ;
- suspension définitive de la formation.

1.2 Aucune sanction ne pourra être infligée à l'élève sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.